Chapitre 6  
LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SES OBJECTIFS

La politique économique est l’ensemble des mesures prises par l’État pour agir sur les mécanismes économiques afin d’atteindre les objectifs fixés.

I. Quels sont les degrés d’intervention de l’État ?

L’État, en tant qu’agent économique, participe à l’activité du pays. Pour corriger les défaillances de marché, il mène une politique économique. En ce sens, l’État met en place des moyens pour réguler l’activité économique. Il définit une politique économique selon des modalités et des degrés qui peuvent différer selon la période et la nature libérale ou interventionniste de l'État.

A. L’État intervient de façon limitée dans le cadre du libéralisme

L’État gendarme se fonde sur les analyses des économistes classiques (Smith, Ricardo). Selon eux, le rôle de l’État se limite à veiller au libre exercice des libertés individuelles sur les marchés. Cet État gendarme prend en charge les fonctions régaliennes : l’armée, la justice, la police (programme de première).

Ainsi, dans sa conception libérale, l’État intervient seulement pour assurer un cadre au fonctionnement normal de l’économie de marché. On parle, dans ce cas, d’État minimal dont le rôle est d’assurer la sécurité et les libertés individuelles. Le libéralisme est fondé sur un système ouvert à la liberté d’entreprendre, à la libre circulation des biens et des services et à la libre concurrence sans intervention de l'État dans la vie économique et sociale.

B. L’État intervient davantage dans le cadre de l’interventionnisme

Dans un second temps, les économistes néoclassiques ont élargi le champ de l’intervention de l’État à :

--des cas où le marché est défaillant ou inefficace, ce qui entraîne la production de biens collectifs ;

--des cas de prise en charge de la production de certains services pour des raisons de justice sociale.

C’est la fonction d’affectation des ressources de l’État. Certains économistes ont aussi reconnu à l’État une fonction de redistribution par l’existence de services publics gratuits et par l’impôt.

Puis les économistes keynésiens ont reconnu un rôle majeur à l’État : des fonctions régaliennes, des fonctions économiques (équilibre général, stabilisation de la conjoncture), des fonctions sociales (prise en charge de certains risques individuels) : c’est l’État providence.

Ainsi, dans la conception interventionniste, l’État assure un rôle central de régulation active du marché. Il participe aux échanges en tant qu’agent économique mais a également pour fonction de chercher à répondre aux déséquilibres économiques. Les pouvoirs publics mettent en place pour cela des mesures économiques et sociales.

II. Comment atteindre les objectifs de la politique économique ?

A. L’État se fixe quatre principaux objectifs économiques

Grâce aux mesures prises dans sa politique économique, l’État cherche à pallier les dysfonctionnements majeurs de l’économie de marché. Ainsi, il s’est assigné quatre objectifs, recensés dans le modèle théorique de Kaldor (carré magique) : le plein emploi, mesuré par le taux de chômage, l’équilibre extérieur, mesuré par le solde de la balance commerciale en pourcentage du PIB, la stabilité des prix, mesurée par le taux d’inflation, et la croissance, mesurée par le taux de croissance du PIB.

Certains objectifs ne peuvent être réalisés simultanément. La réalisation de certains peut se faire au détriment des autres. Par exemple, la relance de la croissance peut entraîner une accentuation du déséquilibre de la balance commerciale par la consommation de biens importés.

B. L’État met en place des mesures pour lutter contre les déséquilibres économiques

De nombreuses mesures sont prises par les pouvoirs publics pour lutter contre les déséquilibres économiques que sont le chômage, le déficit extérieur, le manque de croissance et l’inflation (même si ce dernier déséquilibre est davantage combattu au niveau de la zone euro).

Pour relancer la croissance, l’État peut mettre en place diverses mesures. Ainsi, des mesures fiscales, comme le bonus-malus, ont pour objectif de soutenir le secteur automobile et par là même l’emploi et la croissance. De même, la création de pôles de compétitivité permet la recherche de croissance mais aussi le développement de l’emploi qualifié. Également, l’État met en place des aides à l’exportation (mises en place de garanties, organisation de salons à l’étranger…) à destination des entreprises. Cela a pour but de dynamiser les exportations et de rechercher un équilibre extérieur.

Par ailleurs, cela peut encourager, par le dynamisme des entreprises françaises à l’étranger, l’emploi et la croissance. Pour relancer l’emploi, l’État peut agir en mettant en place des contrats spécifiques pour les publics en difficulté sur le marché du travail. Les emplois d’avenir ont été créés pour favoriser l’embauche de jeunes sans qualification ou peu qualifiés. L’État a également instauré des allégements de cotisations pour les contrats de travail aidés qui concernent, par exemple, les contrats de professionnalisation ou les contrats d’insertion. Il peut aussi autoriser des exonérations de charges sociales dans certaines zones du territoire (zones de redynamisation urbaine – ZRU).

L’ensemble de ces mesures représente un coût pour l’État, qu’il faut mettre en parallèle avec les effets escomptés et obtenus sur le redressement des déséquilibres économiques.

III. Quels instruments pour la politique économique ?

A. La politique structurelle pour améliorer les fondements du système économique

L’objectif de la politique structurelle est d’améliorer les fondamentaux de l’économie afin d’élever le potentiel d'expansion économique du pays et de créer une croissance économique équilibrée.

Différentes politiques peuvent être mises en place par l’État : la politique de recherche et développement, la politique d’éducation et de formation, la politique industrielle, la politique de la concurrence, la politique de l’emploi, la politique énergétique, la politique de lutte contre la pauvreté, les politiques visant au développement des infrastructures…

B. La politique conjoncturelle pour réguler les évolutions économiques

La politique conjoncturelle a pour but de lisser les fluctuations de l’économie afin notamment d’atteindre les objectifs de la politique économique. Il s’agit de mieux maîtriser l’expansion ou la croissance d’un pays, de limiter la récession, et de contrer la dépression de l’activité économique. La dépression se distingue de la récession par sa durée et par un taux d’évolution du PIB négatif. La politique budgétaire et la politique monétaire sont les principaux instruments de la politique conjoncturelle. Ils seront présentés dans le chapitre suivant.